

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril

Le Comité d'administration de la Caisse des Écoles de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de de Monsieur Ladislas Polski, Président
Date de la convocation du Comité d'Administration :
Envoyée le 16 avril 2026

OBJET : DELIBERATION N°8 - MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE, DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL, DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA TRINITE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL STELLAE

M. Ladislas POLSKI
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Nathalie ROUX
Mme Françoise BERNIER
Mme Marie-France MALOUX
Mme Anne-Marie ROVELLA

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Viviane FARRUGIA représentée par Mme Céline MICHALET

EXCUSÉ(E)S :

Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Michaël FARAUT
Mme Elodie AVELLANEDA

ABSENT(E)S :

M. Didier RAZAFINDRALAMBO

DELIBERATION DU COMITE D'ADMINISTRATION

Séance du 29 avril 2026

N°8

Objet : *Mise à jour du règlement intérieur de la commune, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Caisse des écoles de La Trinité et de l'établissement public local Stellae*

Domaine : *4 – Fonction Publique – 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.*

Mes chers collègues,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret 35-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement professionnel des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à leur fonction,

VU la décision n°2022-1006 QPC du 29 juillet 2022 relative à la durée légale du travail fixée à 1607 heures dans la fonction publique territoriale,

VU la circulaire de la Direction Général des Collectivités locales en date du 25 juin 2025,

VU la délibération du Conseil municipal du 13 novembre 2025 de mise à jour du règlement intérieur,

VU la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2021 instaurant un régime indemnitaire,

VU l'accord collectif instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel,

VU l'avis du comité social territorial en date du 7 avril 2026,

Considérant qu'il convient de modifier la délibération du règlement intérieur, portant sur le régime indemnitaire en vigueur des agents communaux afin d'appliquer l'exception prévue pour les policiers municipaux les 10 premiers jours de maladie ordinaire,

Considérant qu'il convient de modifier le règlement intérieur relatif au régime indemnitaire afin de préciser qu'en cas de période de reclassement (PPR), l'IFSE et l'ISFE sont maintenues intégralement,

Considérant que la Caisse des Ecoles de la commune de La Trinité souhaite garantir à compter du 1^{er} janvier 2027, la protection sociale de ses agents en participant à un contrat collectif de prévoyance, assurant le maintien de leur droit et de leur rémunération en cas d'incapacité, d'invalidité ou de décès, dont le niveau de couverture est fixé à 90%,



Considérant que la période préparatoire au reclassement constitue une position d'activité durant laquelle l'agent continue d'exercer des missions au service de la collectivité et qu'il convient de garantir le maintien du régime indemnitaire pendant la période de reclassement,

Considérant la nécessité de mettre le règlement intérieur en conformité avec les règles et la réglementation en vigueur,

Considérant que le règlement intérieur a été révisé dans un souci d'amélioration continue et d'adaptation aux évolutions organisationnelles.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration :

Adopte le règlement budgétaire et financier.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme



Le Président de la Caisse des écoles,

Ladislav POLSKI

Mairie de La Trinité

Vote du Comité :

Pour : 7

Contre : /

Abstention : /